

- les questions juridiques liées à la responsabilité et à l'indemnisation en cas de pollution transfrontière; et
- les possibilités de navigation dans le détroit de Davis, y compris le Projet pilote de l'Arctique proposé par Pétro-Canada.

Tous ont reconnu que les pourparlers avaient permis de faire une révision utile. Il a été convenu de tenir de nouvelles consultations entre les officiels des deux gouvernements pour renforcer la coopération entre le Canada et le Danemark sur ces questions.